



INFORMATIONS POUR LE SUIVI DE L'ÉLÈVE

Afin d'éviter les pertes d'informations lors du passage de la Troisième à la Seconde, pourriez-vous nous préciser si votre enfant a bénéficié d'un protocole de suivi au Collège :

- PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative)
- PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)
- PAI (Projet d'Accueil Individualisé)
- PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

Commentaire (facultatif) :

.....

.....

.....

Même si ces protocoles devraient se trouver dans le dossier, nous vous demandons de bien vouloir nous en fournir une photocopie (copie du projet et/ou de la notification MDPH pour les PPS) :

- Pour les PPRE, PAP et PPS, la copie est à mettre sous enveloppe, adressée à la direction.
- Pour le PAI, la copie est à adresser à l'infirmière (sous enveloppe scellée).

Salutations,

L'équipe de direction